

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP29-2024 adopté le  
18 novembre 2024

**Règlement numéro <2024 de concordance modifiant le  
Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de le  
rendre conforme au Règlement numéro 0662-2016 de plan  
d'urbanisme quant aux dispositions concernant le PPU  
Centre-ville**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 novembre 2024;

Le < **2024**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0668-2016 de construction est modifié afin de se conformer au PPU centre-ville du plan d'urbanisme de la façon suivante :
  - 2.1. Remplacer au premier alinéa de l'article 23 intitulé « Balcon » les termes « centre-ville » par les termes « sous-secteur 2 du secteur centre-ville ».
3. Le Règlement numéro 0668-2016 de construction n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe